

Département des Côtes d'Armor CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS SEANCE DU 30 Janvier 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au Pôle de proximité de Pontrieux – rue de Kérémarc'h à Pontrieux - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

LE MEAUX Vincent - GUILLOU Claudine - PRIGENT Marie-Yannick - GODFROY Brigitte - COCGUEN Marie-Jo - LE GAOUYAT Samuel - LE BIANIC Yvon - CONNAN Guy - ROBERT Didier - ALLAIN Catherine - CROISSANT Guy - FRANCOIS Lucien — LE BLEVENNEC Gilbert - THOMAS Joseph - VILLECROZE Philippe - HAMON Maryannick - GEORGELIN Dominique.

Administrateurs excusés :

PARISCOAT Dominique - PRIGENT Christian - BOUILLOT Lise - LE GOFF Yannick - LUCAS Emmanuelle - GENETAY Stéphanie - GAYIC Jeannine - LE MARREC François.

Administrateurs absents:

BERNARD Cinderella - LE MOIGNE Jean-Paul - LARVOR Yannick - LENOEL Annie - POMARES Juan - ROUILLE Françoise - LE MARECHAL Loïc - LECOEUR Serge.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Madame GAYIC Jeannine ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe VILLECROZE. Madame BOUILLOT Lise ayant donné pouvoir à Madame Claudine GUILLOU

En exercice : 32
Présents : 17
Absents : 15
Représentés : 02

Date d'envoi des convocations : 15 janvier 2020

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Fin du CA 19 H 00.

La Vice-présidente remercie les administrateurs présents. Elle procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.



Centre Intercommunal d'Action Sociale

1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 16 janvier 2020

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020.

2. EHPAD:

- ✓ Projet de nouvel EHPAD :
 - choix de la localisation.
 - détermination des conditions de réalisation.

Le 28 décembre 1980, le Président du Syndicat Intercommunal de Pontrieux a été autorisé à signer une convention pour la location d'un Foyer Logement construit à Pontrieux par l'Office Public Départemental des HLM des Côtes du Nord.

Courant 2005, Pontrieux Communauté et Côtes d'Armor Habitat ont validé un avenant pour une réhabilitation et une mise aux normes de l'Etablissement destiné à l'hébergement des personnes âgées dépendantes.

Initialement foyer-logement pour personnes autonomes, la résidence « Les Magnolias » a été transformée en Etablissement Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Le 27 novembre 2018, le Conseil d'Agglomération, s'est prononcé favorablement à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle : « action sociale » et a notamment inscrit dans ses statuts, la gestion, par le CIAS Guingamp-Paimpol Agglomération, de l'Etablissement Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Pontrieux.

Le 19 juin 2019, le CIAS a organisé une rencontre avec à l'ordre du jour :

- le point avec les Autorités de Tutelle sur l'état des bâtiments ;
- la manifestation d'intention du gestionnaire quant à la volonté de construire un nouvel EHPAD à Pontrieux.

Les parties en présence ont reconnu le fait que la structure et la configuration des lieux n'étaient plus adaptées aux personnes dépendantes :

- Les bâtiments ont mal vieilli et ne répondent plus aux exigences requises pour assurer un accueil de qualité des résidents.
- Les locaux techniques et administratifs ne sont plus adaptés aux missions des agents et rendent complexe l'exécution des tâches quotidiennes.

Suite à cette visite, le 16 octobre 2019, le Conseil Départemental a donné un accord de principe pour la réalisation d'une nouvelle construction.



Centre Intercommunal d'Action Sociale

Afin de déterminer le futur emplacement de l'équipement, il a été proposé que les Maires du territoire concerné soient consultés pour recenser les sites disponibles en périphérie immédiate de la Ville de Pontrieux sans écarter l'option d'une reconstruction sur site.

Les élus ont suggéré:

- un emplacement sur la commune de Quemper-Guézennec,
- deux emplacements sur la Commune de Ploëzal,
- la reconstruction sur le site actuel.

Afin d'objectiver les différentes options proposées, sur la base d'un cahier des charges précisant les contraintes juridiques, techniques et financières, le CIAS a décidé de s'attacher les services de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Le 30 janvier 2020, après avoir pris connaissance de la note technique de l'ADAC, la Conférence Territoriale a proposé de poursuivre la réflexion pour la reconstruction sur le site de l'EHPAD actuel en lien avec l'expertise de Côtes d'Armor Habitat, propriétaire de la parcelle et des bâtiments.

Le cas échéant, si les conditions techniques et/ou financières ne permettent pas la reconstruction sur site, serait étudiée l'option d'une nouvelle construction sur le site de Pen Fantan situé à Ploëzal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration entérine la proposition de la Conférence Territoriale et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet avec le bailleur social retenu pour assurer la construction de cet équipement.

✓ Avenant à la Convention SDE22 groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Par convention, l'EHPAD a adhéré à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie. Le SDE22, coordinateur, propose des ajustements de ce contrat par voie d'avenant. Les modifications proposées portent sur une évolution de la plateforme de suivi des marchés, la mise en place de frais d'adhésion et l'ouverture à de nouveaux acteurs. Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration se prononce favorablement à l'unanimité sur le projet d'avenant.

